



Formation Spécialisée du CSA-M du 1^{ER} juillet 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 2 juillet 2025

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Franck Garrigues et Martine Harnichard.

Points d'actualité :

Actualisation des consignes liées à la canicule : Paris est en vigilance rouge. Le décret 2025-482 prévoit le déclenchement de mesures dès la vigilance canicule jaune émise par Météo France. Ce sont les Préfectures qui déclinent les mesures à prendre.

Différentes mesures peuvent être mises en œuvre : adaptation horaire avec accord du CS/ possibilité de télétravail encouragée et renforcée/ sur les lieux de travail, gestes simples à appliquer/ mise à disposition d'eau fraîche par la structure.

Renouvellement du marché de soutien psychologique du ministère : deux lots dans l'appel d'offre : le maintien des prestations individuelles et collectives, la prestation d'appui et d'accompagnement des managers pour gérer les difficultés au sein d'un service.

La société Qualisocial a été retenue sur les deux lots. L'appel d'offre a été passé dans le cadre d'un groupement de commande avec FAM, INAO, CNPF et IFCE. Ce sont les assistants sociaux et les médecins du travail qui renvoient vers ce prestataire. Il n'y a pas d'interruption entre les deux dispositifs et les dossiers démarrés avec l'IAPR seront traités jusqu'au bout.

Qualisocial prendra les nouveaux dossiers à compter du 2 juillet. Le périmètre d'intervention concerne tous les agents du MASA, y compris ceux en DDI (le prestataire peut aussi être sollicité par le directeur de la structure qui n'est pas MASA mais a des équipes d'agents du MASA).

Une note de service informera les agents de ce dispositif et sera transmise à la médecine du travail, au service social et à la direction des structures. Un dispositif spécial pour les personnes en situation de handicap sera mis en place rapidement.

Note de service relative au reclassement des agents déclarés inaptes médicalement à l'exercice de leurs fonctions : la note de service est en cours de finalisation suite aux échanges avec les organisations syndicales (GT du 18 novembre 2024). Les frais de transport pour des formations et séjours dans le cadre de la convention de la PPR (période de préparation au reclassement) sont pris en charge par l'employeur. Il n'y a pas de limite du nombre de reclassement dans la carrière et pas de durée minimale entre deux périodes.

PPR de 12 mois : la date de début de la période de reclassement débute à la notification d'inaptitude émise par le conseil médical.

La mise en place d'un observatoire sur la santé et la sécurité au travail : c'est l'organe qui assurera la coordination entre les différentes formations spécialisées. Le ministère a ouvert une fiche de poste pour le responsable de l'observatoire qui sera aussi coordonnateur ISST.

L'observatoire a pour rôle d'assurer un appui à la politique ministérielle : coordination et suivi du plan national de prévention, articulation et cohérence des différentes instances nationales, contribution à l'élaboration des plans de maîtrise des risques ministériels, identification des besoins de connaissances sur les risques en évolution et émergents.



L'UNSA a demandé si ce poste venait en complément ou en remplacement d'un ISST. Il n'y aura pas de création supplémentaire de poste donc il n'y aura plus que sept ISST sur le territoire.

Elle porte toujours la demande d'augmenter le nombre d'ISST dans le réseau.

Présentation de la vaccination des agents exposés au risque de grippe aviaire

Aux États-Unis, il y a des cas d'infection chez des personnes en contact étroit avec des animaux infectés. La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires afin de réduire le risque de co-infection avec des virus influenza humains : éviter la transmission des virus grippaux humains aux animaux et limiter les risques de recombinaison.

Des bons de vaccination sont émis depuis 2023/2024 vers les professionnels des filières avicoles et porcines (éleveurs, techniciens, vétérinaires).

A compter de 2025/2026, d'autres professionnels sont susceptibles d'être concernés dont les agents publics (agents PP des DD(ETS)PP, agents SRAL + référents DGAL, directeurs d'exploitations agricoles). La MSA propose cela aux salariés des exploitations agricoles (y compris ceux des EPLEFPA).

Par ailleurs, une stratégie vaccinale en période prépandémique est envisagée : vaccin prépandémique H5N8 en cas d'augmentation du nombre de foyers d'animaux infectés et en présence de cas humains sévères au contact de ces foyers.

Présentation des données du RSU 2023 concernant la santé et la sécurité au travail :

Le taux de répondants à cette enquête est de 30 %. L'ensemble des données sont disponibles sur le site du ministère à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/le-rapport-social-unique-du-ministere>

L'UNSA s'inquiète des chiffres des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles imputables aux services (au nombre de 283) qui ne semblent pas refléter la réalité du fait de l'absence de renseignement du logiciel ATMP par certaines structures.

Médecine de prévention : les résultats de l'enquête lancée en début d'année auprès des DRAAF sur les DRAAF/DAAF, DDI ont été présentés.

Cette enquête met en évidence une couverture nationale moyenne pas complètement représentative qui masque des disparités, une analyse de la situation qui doit se faire au cas par cas, un recours à de nombreux intervenants internes ou externes, une fragilité de situations demandant une implication forte des directions, entretiens réguliers avec les structures en difficulté notamment.

L'UNSA a indiqué que le rapport présentait de nombreuses données quantitatives. Une analyse qualitative complémentaire (par exemple via des enquêtes internes, des groupes de discussion ou des études thématiques) est-elle menée pour comprendre les facteurs sous-jacents et les perceptions derrière ces chiffres, notamment en ce qui concerne les risques psychosociaux et pour éclairer plus profondément les futures stratégies de prévention ?

Présentation de l'accompagnement de la DAAF de Mayotte.

L'objectif principal est la prévention primaire des RPS. Il s'agit de mettre en place un dispositif qui favorise l'expression collective et le dialogue au sein du collectif des managers de la DAAF.

L'administration a présenté le dossier d'accompagnement. Il nécessite d'impliquer le CODIR de la DAAF sans oublier les représentants des personnels et les agents.

Le cabinet ATEMIS a été retenu comme prestataire fort de son expérience en prévention des risques professionnels et développement de la performance managériale.

L'UNSA est intervenue pour exprimer son mécontentement sur la non possibilité d'échange sur ce dossier arrivé en fin de séance (programmation de la FS sur une demi-journée).

Elle a alerté l'administration sur un accident survenu récemment dans le Sud-Ouest pour une mission DGAL et a demandé une expertise de l'administration sur ce dossier.